

**LA COMMUNAUTE  
ARMENIENNE A NICE DANS LA  
PERIODE DE  
L'ENTRE-DEUX-GUERRES\***

**par Michèle ROZZI**

**\* Résumé d'un mémoire de maîtrise préparé sous la direction de M.  
Schor et soutenu devant la Faculté des Lettres de Nice.**



# RÉPUBLIQUE ARMÉNIENNE

## PASSEPORT

Au nom du Gouvernement de la République Arménienne,  
Nous N. Khadjian, Consul de la Légation d'Arménie à Athènes,

prions les Autorités Civiles et Militaires des Puissances Amies et Alliées de laisser passer librement M. Revora Messrobian, 8 rue  
Maurice de 13 ans  
se rendant à Paris  
et de lui prêter aide et protection en cas de besoin.

*N. Khadjian*

Signalement  
Cariboullis  
Lieu de naissance  
Athènes  
Domicile  
Tailleur  
Profession  
20  
Age  
régulier  
Taille  
glatte  
Cheveux  
bleus  
Visage  
\*  
Yeux

Délivré à Athènes le 11 Sept 1927 1027

Le Secrétaire  
de la Légation



ՀԱՅԱՍՏԱՆԻ ԳԱՆՐԱԿԱՆՈՒԹՅԱՆ ԿԱՌԱՎՈՐՈՒԹՅԱՆ  
Ա Ն Յ Ա Գ Ի Բ

ՅԱՆՈՒՆ ԼՈՍԱՆՍԱՆԻ ԿԱՐԱՎԵՏՈՒԹՅԱՆ ԿԱՌԱՎՈՐՈՒԹՅԱՆ

*Mr. J. G. ...*  
*Muzum...*

Խնդրում ենք բարեկամ է պարզապես փնտրել հետևյալից շարժարտագրական և զինորական իշխանություններին

պատկանող տվյալները: *...*

Այս ցուցակը կարգից պարզապես և զինորական շնորհներ:

Հիմնական և Ծանոթություններ

- Ինքնագրային
- Քննարկային
- Փարտապահային
- Քարտ
- Հասցե
- Մուտք
- Համարներ
- Այլ

*Handwritten signature*



le Secrétaire  
de la chancellerie

Bien que fort diversifiée en tous domaines, la communauté arménienne de Nice est aujourd'hui avant tout le symbole d'une incontestable réussite sur le plan économique. Malgré de nombreuses divergences face à la population d'accueil (démographiques, culturelles, linguistiques...) et un contexte d'implantation peu favorable aux minorités étrangères, le groupe a su -à moyen terme et à la faveur de divers événements- s'implanter plus profondément dans la vie de la cité. C'est cette évolution que nous avons tenté de comprendre en analysant les différents facteurs d'intégration (économiques, psychologiques...) qui sont intervenus dans cette démarche.

## **I- LE CHOIX DE NICE ; CIRCONSTANCES ET CONDITIONS**

C'est en 1923, dans une période de forte pénurie de main-d'oeuvre, que se situe la grande vague d'immigration arménienne en France. En provenance de Grèce où ils s'étaient provisoirement réfugiés après les événements sanglants dont ils avaient été les victimes en Turquie, débarqués sur le port de Marseille avec pour tout document un passeport établi à Athènes, seul un petit nombre s'orientera vers Nice, sur l'appel d'un riche architecte arménien, Hovnanian, qui proposait à la fois travail (dans le secteur du bâtiment, alors en pleine expansion) et logement (au Gloria Mansions, rue de France).

L'arrivée progressive des Arméniens à Nice en fait bientôt apparaître une localisation assez précise dans la ville. Les lieux d'implantation sont (par ordre croissant) :

- le quartier Cimiez,
- les quartiers le Ray-Saint Sylvestre-Saint Maurice,
- le quartier de la Madeleine.

Environ 5 % des Arméniens de Nice logent dans de splendides villas du quartier résidentiel de Cimiez et des environs, si l'on croit les résultats du recensement de 1926. Ce groupe restreint est composé en majorité d'Arméniens installés à Nice avant 1914, caractérisés par un niveau socio-professionnel élevé (professeurs, artistes, rentiers...) et un recours massif à la main-d'oeuvre domestique.

Le recensement de 1926 révèle également qu'environ 13 % des Arméniens de Nice résident dans le seul quartier du Ray ; ce pourcentage s'explique par la forte proportion d'artisans (en particulier de menuisiers) et de fabriques qui emploient volontiers une main-d'oeuvre arménienne. Les réfugiés demeurent alors plutôt sur le site de leur travail (quand Us ne sont pas directement logés sur place par l'employeur, dans des caves ou des entrepôts aménagés).

Cependant, c'est le quartier de la Madeleine, situé de part et d'autre du Magnan, qui deviendra le lieu de regroupement privilégié grâce à l'intervention d'un officier tartare, le baron de Howsen ; propriétaire d'une vaste étendue au flanc de la colline, il résolut efficacement le problème du logement en vendant aux réfugiés son terrain lot par lot à partir de 1924. Le prix d'achat, très modique, permettra au plus grand nombre d'accéder à la propriété : nombre de maisons seront rapidement érigées sur ce site et l'on pourra bientôt parler d'une véritable cité arménienne, dotée d'une école (1) et d'une église (inaugurée en 1928) spécifiques.

## **II- LES CARACTERES DEMOGRAPHIQUES DE LA COMMUNAUTE**

### **A. STRUCTURE DE LA POPULATION**

Même si les Arméniens sont peu nombreux durant la période de l'entre-deux-guerres (ils sont officiellement 470 en 1926 et 1043 en 1936), ils peuvent néanmoins fournir matière à une étude démographique menée grâce à l'élaboration de pyramides des âges d'après les statistiques fournies par les différents recensements (2).

La pyramide des âges de 1926, renflée en son centre et amincie au deux extrémités, met en lumière un groupe essentiellement constitué de jeunes et d'adultes (32 % de 20-40 ans), alors que seulement 7,56 % de la population fait partie des plus de 60 ans (au niveau national, les Français sont 14 % dans ce cas). Ce comportement démographique dynamique est mis en balance par une quasi-inexistence de la tranche des 5-15 ans, qui s'explique par les pertes humaines dues aux massacres subis durant la première guerre mondiale et à la très faible natalité enregistrée en ces mêmes années. Cependant, cet élément doit être nuancé par une tranche des 0-5 ans qui représente à elle seule 10,88 % de la population j il s'agit d'un pourcentage qui va à rencontre du comportement démographique français, très peu nataliste à ce moment-là.

Entre 1926 et 1936, on constate une évolution marquée par une augmentation générale du groupe. En outre, la base de la pyramide, jusqu'alors fragile, se solidifie, même si les jeunes sont proportionnellement moins nombreux ; ce phénomène va de pair avec une augmentation des plus de 60 ans qui représentent 9,94 % de la population de 1936. Cependant l'hypothèse de l'alignement sur le comportement français semble prématurée pour cette minorité encore trop isolée.

Au-delà de la structure par âge, nous pouvons également mettre en relief le taux de féminité qui, de par son importance, précise mieux les mobiles de migration du groupe ; en effet, pour la période 1926-1936, l'élément féminin atteint entre 40 et 46 % de la population arménienne. Ce chiffre prouve bien que l'immigration revêt un caractère "définitif" ; elle concerne alors le groupe dans sa totalité.

### **B. LA NATALITE ARMENIENNE**

Durant les premières années d'installation en France, la population arménienne conserve son comportement nataliste traditionnellement très prolifique. Ainsi, en 1926, le taux de natalité est de 31,1 % (alors que celui du département des Alpes-Maritimes ne dépasse pas 15,9 %). Ce chiffre est dû à la fois à la structure de la population par sexe et par âge (grande jeunesse du groupe et forte proportion de femmes) et à l'absence quasi-totale de malthusianisme : les éléments fournis par les divers documents administratifs démontrent que généralement le jeune couple marié n'attend pas pour avoir un enfant, quelles que soient les conditions de vie ou la profession du chef de famille.

C'est aux alentours de 1931 que l'on observe un changement tout d'abord minime dont on perçoit les effets en 1936. Ainsi, la moyenne d'âge des époux à la naissance du premier enfant augmente ; 13,2 % des femmes ne deviennent mères qu'après 30 ans. Enfin, le taux de natalité subit une baisse brutale puisqu'il n'est plus que de 9,58 % en 1936.

Peut-on affirmer que l'on entrevoit déjà les prémices d'un mimétisme à l'égard de la population d'accueil ? En fait, on ne sait si cette mutation relève d'une adaptation ou du poids de la conjoncture socio-économique et de l'existence misérable des Arméniens de Nice ; la seconde solution est sans doute davantage fondée dans les premières années de baisse de la natalité, car l'influence du comportement ambiant ne se conçoit pas sans une certaine intégration, qui n'est alors nullement amorcée.

### **C. LA MORTALITE**

Le calcul du taux de mortalité donne les résultats suivants :

- 1926 : 10,6 %
- 1931 : 16,5 %
- 1936 : 15,3 %

Notons que le taux français est :

- pour les années 1926-1930 : 16,8 %
- pour les années 1935-1939 : 15,7 % (3).

La modestie de ces taux, justifiée par l'exceptionnelle jeunesse du groupe, va pourtant de pair avec :

- une mortalité infantile très forte, comprise entre 150 % et 300 % (pour la même période, le taux français oscille entre 73 et 89 % (4)) et dont les causes sont simples : mauvaises conditions de logement et d'hygiène, alimentation déséquilibrée, travail souvent pénible pour les jeunes mères qui ne pouvaient que rarement s'appuyer sur une mère ou une belle-mère...

- une espérance de vie limitée : les actes de décès nous ont permis d'établir une moyenne de l'âge à la mort comprise entre 35 et 40 ans. Là encore, les conditions d'existence précaires s'avèrent décisives ; d'ailleurs, Georges Mauco place les Arméniens parmi les populations les plus touchées par la maladie (5), dont les plus courantes sont les affections du système respiratoire, la variole, la syphilis, le typhus...

Notons cependant que toutes les observations évoquées ne parviennent pas à créer un déséquilibre au sein de la communauté puisque l'accroissement naturel des Arméniens de Nice n'est négatif qu'accidentellement (quatre fois de 1923 à 1939), contrairement à celui de la population niçoise qui est constamment déficitaire.

### **D. LES ARMÉNIENS ET LE MARIAGE**

Grâce aux registres de mariages, nous avons pu calculer le taux de nuptialité arménien ; très fort jusqu'en 1932 (23,5 % alors que le taux français n'est que de 16,5 % pour les années 1926-1930), il peut s'expliquer, outre la structure jeune du groupe, par la grande proportion de célibataires et de veufs (surtout des femmes, dont les époux furent victimes des massacres au début du XXe siècle). Mais à partir de 1933, ce même taux accuse un net fléchissement ; en fait, les tranches d'âge de gens "mariables" sont amoindries.

Contrairement à ce qu'affirment les études menées sur les Arméniens d'autres régions françaises (6), l'âge au mariage est ici relativement élevé, situé en moyenne à 30 ans pour les hommes et à 24 ans pour les femmes ; ce phénomène va même en s'accroissant au-delà des années 30. Les conditions de vie (promiscuité, impossibilité pour un couple d'acquiescer un logement à soi) n'encouragent pas particulièrement à convoler rapidement ; mais n'oublions pas que cette moyenne est également fonction des veufs qui se remarient à un âge souvent avancé (entre 40 et 60 ans) et influencent notablement les données chiffrées.

L'étude met également en relief une différence d'âge importante entre les deux conjoints (30,6 % des époux ont entre 6 et 8 ans de plus que leur femme, 16,1 % ont entre 12 et 14 ans de différence et dans 8 % des mariages l'épouse est plus âgée que son mari), ainsi qu'une fécondité d'abord forte (par tradition) puis sujette à une évolution aboutissant à une moyenne de 2,7 enfants par femme.

Enfin, les actes de mariage témoignent de ce que la minorité tient parfaitement compte des barrières sociales diverses ; on ne s'unit souvent qu'entre quartiers et milieux socioprofessionnels de même niveau...

## **E. UN PAS VERS L'ASSIMILATION ? LE CAS. DU MARIAGE MIXTE ARMENIEN**

Pratiquement inexistant jusqu'en 1929, le phénomène du mariage mixte va très vite prendre une ampleur étonnante dans le groupe puisque l'on a comptabilisé 45 % de mariages mixtes pour toute la période de l'entre-deux-guerres.

Ce type de mariage comporte plusieurs caractéristiques. Sachons tout d'abord qu'il est avant tout le fait des hommes arméniens (qui sont souvent seuls, ce qui évite les habituelles réticences familiales, et qui ont l'occasion de communiquer avec la population indigène grâce à leur travail), alors que les jeunes filles demeurent au foyer et ne sortent guère de leur cité. D'autre part, l'observateur attentif remarquera que le conjoint non arménien est souvent italien de condition modeste ; le processus d'intégration n'est pas encore en marche. Enfin, le mariage mixte touche surtout le secteur artisanal ; toutefois, dans 15,3 % des cas, les Arméniens de sexe masculin appartiennent à un milieu social élevé ; de fait, quelle que soit la situation de l'intéressé, l'union mixte devient une sorte de laissez-passer dans une société dans laquelle il fait bon d'être français.

En conclusion, le groupe arménien de Nice possède des avantages démographiques incontestables si l'on considère son fort pourcentage de jeunes et d'adultes en âge d'être compris dans la population active. Il s'agit maintenant de savoir si le groupe saura tirer parti de cet atout majeur dans le domaine économique.

## **III- LES CARACTERES SOCIO-ECONOMIQUES DE LA COMMUNAUTE**

### **A. LA POPULATION ARMENIENNE DE NICE FACE AU MONDE DU TRAVAIL**

#### **1) Le taux d'activité**

En 1926, 39,1 % des Arméniens travaillent^ ce qui est normal compte-tenu de la jeunesse du groupe et de son absence d'intégration dans la société environnante. Cependant, la population inactive (qui comprend 64,5 % de femmes) est assez floue puisque coexistent

chômeurs, étudiants (très rares), rentiers, femmes officiellement sans profession aidant leur époux, retraités...

En 1936, la situation ne s'est en rien modifiée ; la population active ne représente plus que 37,6 %, accusant un léger fléchissement. La crise mondiale n'est sans doute pas étrangère à ce chiffre, alors que le licenciement devient un fait quotidien pour l'ouvrier arménien. Il est intéressant de noter que cette baisse du taux d'activité se fait au profit des femmes qui représentent, dans ce contexte difficile, l'espoir d'une survie grâce au travail à domicile, plus particulièrement réservé à ces dernières.

## **2) Les secteurs professionnels**

### **a) En 1926**

Remarquons tout d'abord que l'Arménien est absent du secteur primaire. Pourquoi ? Est-ce dû au manque d'offres d'emploi en ce domaine ("monopolisé" par les Italiens) ou bien à la spécificité de l'agriculture locale qui n'est en rien comparable à la grande agriculture céréalière et fruitière telle qu'elle était pratiquée en Turquie par les Arméniens ? En fait, les causes sont sans doute multiples.

C'est bien sûr le secteur secondaire qui absorbe la majorité des actifs. Ainsi, tous âges et milieux confondus, 48,3 % d'entre eux travaillent dans le bâtiment, secteur alors en plein essor et en quête de main-d'oeuvre dont on n'exige aucune qualification, sinon une résistance physique à toute épreuve.

Quant au secteur tertiaire, il comprend essentiellement les commerçants (8,6 % de la population, surtout des marchands ambulants), des employés (10,7 %, dont un fort nombre de "stucateurs" (7) et d'ouvriers dans les fabriques du boulevard de la Madeleine telles la Boutonnerie et la Biscuiterie, aujourd'hui disparues). Enfin, 12,9 % des actifs sont employés chez des particuliers (femmes de chambre, bonnes, chauffeurs...) ; souvent célibataires et logés chez l'employeur, environ un quart d'entre eux sont au service de familles... turques ! Mais après tout, où l'employé arménien trouvera-t-il un emploi en ne maîtrisant pas la langue française, sinon chez un autre Arménien ou un Turc ?

### **b) L'évolution entre 1926 et 1936**

Imperméable dans l'immédiat à la crise de 1929, la France n'en percevra les effets qu'aux alentours de 1931, opérant alors un net revirement dont la loi de 1932 sur le contingentement étranger constitue le symbole : de par sa coloration politique, le département des Alpes-Maritimes encouragera d'autant plus chaleureusement ces nouvelles dispositions.

Les Italiens sont les premiers visés par les mesures mises en place ; mais les Arméniens, bien moins nombreux, ne bénéficient pas d'une meilleure estime. Pire : ils sont si isolés que l'on décide de les exclure de l'aide aux chômeurs étrangers (8).

Cette situation va avoir de nombreuses conséquences sur le plan professionnel.

Ainsi, les Arméniens employés dans le secteur secondaire ne sont plus de 49 % en 1936. Cette diminution, qui peut être synonyme d'une légère amélioration de la situation du réfugié qui va s'orienter de son plein gré vers le commerce, tient aussi parfois du cas de force

majeure ; combien d'ouvriers licenciés ont dû s'en tenir à de petits travaux de fortune pour survivre ?

Le changement-clé du secteur secondaire porte sur la proportion croissante d'artisans ; 3,7 % en 1926, ils sont 12,8 % en 1936, exerçant les professions de tailleur, d'ébéniste, de réparateur de tapis, de cordonnier... perpétuant ainsi une tradition ancestrale.

La baisse globale du secteur secondaire se fait en faveur du secteur tertiaire (50,2 % des actifs en 1936) qui concerne alors avant tout le commerce.

## **B. LE ROLE DU COMMERCE DANS LA COMMUNAUTE**

C'est à partir de 1926 que l'on constate une évolution : le nombre d'inscriptions au registre du commerce augmente sensiblement, malgré une certaine baisse au-delà des années 30- Les commerçants arméniens relèvent alors de deux cas de figure : ceux qui, après avoir économisé, ont pu acquérir un petit commerce et ceux qui, au chômage, y voyaient le seul moyen de "s'en sortir".

Jusqu'en 1932, le commerce ambulants (alimentation, brocanteurs, photographes ambulants...) est prépondérant (au moins 50 % du commerce total) ; ne nécessitant pas de gros investissement ni de compétence particulière, il s'adresse au plus grand nombre. Le fléchissement de ce type de commerce après 1932-1933 s'explique diversement : une partie des commerçants s'est "sédentarisée" en faisant l'acquisition d'un commerce fixe ; certains ont échoué et ont dû regagner au mieux l'usine et au pire le néant ; il est probable que les quelques textes de loi allant dans le sens d'une limitation ou d'une interdiction des activités commerciales ambulantes pour les étrangers, ont dû contribuer à accentuer ce mouvement.

Le secteur de l'alimentation est majoritaire, qu'il s'exerce de manière itinérante ou en cabine de cité marchande. Outre les secteurs courants, les Arméniens font également commerce des produits de leur "pays", puisque l'on trouve souvent mention dans les registres d'épicerie orientales, de vente de spécialités arméniennes...

Ce commerce est également caractérisé par une supériorité quantitative de l'élément masculin, même si c'est souvent l'épouse qui s'occupe du magasin officieusement.

Enfin, nous remarquerons une proportion de radiations du registre du commerce très importante. Cela concerne surtout des commerces très précaires (entre quelques semaines et trois ans) ; nombre d'Arméniens surestimant leur courage et leurs finances ont été confrontés à la faillite et ont dû regagner à terme leur condition sociale de départ.

Mais la radiation peut également être un signe de réussite, comme le prouvent les nombreux commerçants ambulants parvenus à acheter un local fixe.

Enfin, nous trouvons quelques cas de radiation du registre du commerce pour inscription au registre des métiers ; il s'agit de cas de professions relevant davantage du domaine de l'artisanat.

## **C. L'ARMENIEN ET LA PROPRIETE (9)**

Alors que le logement devenait un problème croissant pour la population, le geste salvateur fut accompli, comme nous l'avons vu, par le riche baron de Howsen. 31 lots furent vendus entre 1926 et 1935, favorisant l'extension de la cité arménienne. Un autre terrain appartenant à Alexandre Massa, propriétaire chemin de la Madeleine, contribuera à l'élaboration d'un véritable village implanté dans le quartier.

Entre 1927 et 1939, 95 Arméniens accèdent à la propriété dans le secteur Bellet-Var ; tout d'abord dispersées, elles se regrouperont presque systématiquement dans la cité arménienne à partir de 1932. La petite propriété est majoritaire: la plupart des terrains sont d'une superficie comprise entre 2 et 3 ares.

Globalement, la propriété foncière, si elle est faible, n'en existe pas moins ; elle fait partie des priorités du migrant arménien qui, dès que l'éventualité se manifeste, sacrifie tout à un petit terrain, synonyme d'un début d'intégration.

## **IV- LA COMMUNAUTE FACE AU PROBLEME DE L'ASSIMILATION**

### **A. LES DONNEES DE DEPART**

Trouver un logement et un travail n'étaient pas les seuls problèmes auxquels l'Arménien était confronté. Tout aussi pénibles étaient les difficultés d'ordre psychologique dues à l'isolement plus ou moins total du réfugié.

Communiquer avec ses collègues ou son employeur, aborder périodiquement l'administration pour le renouvellement de la carte d'identité devenaient alors un véritable casse-tête pour l'immigré fraîchement débarqué et l'on ne manque pas d'anecdotes cocasses révélatrices de leur délicate situation.

Les écarts de niveaux de vie, de culture... constituent une telle barrière que les Arméniens préfèrent rester groupés dans leur cité, repliés sur leur passé et leur chagrin. Les problèmes de langue ne font que renforcer l'isolement dans les familles, on continue à parler arménien et, pour la première génération, il est trop tard pour apprendre correctement le français. Enfin, les différences de profil démographique (il est courant qu'une famille arménienne regroupe une dizaine de membres vivant sous le même toit) sont souvent considérées d'un oeil critique.

Même si l'Arménien n'est pas constamment objet de haine (ce sont les Italiens, plus nombreux, qui en feront plutôt les frais), il n'en reste pas moins une sorte de curiosité un rien exotique dont l'origine reste souvent méconnue.

Il suffit d'ailleurs de feuilleter la presse niçoise de la période étudiée pour comprendre que ces immigrés trop "orientaux" n'affrontèrent souvent qu'une belle indifférence ; moins grave qu l'hostilité pure, elle devient un grave préjudice pour ces hommes qui, de par leur isolement, n'obtiendront aucune aide.

Pourtant, au fil des ans, cette marginalisation évolue sensiblement. L'Arménien de la première génération sait qu'il restera un étranger durant toute sa vie ; c'est donc en pensant à la génération naissante qu'il poursuit un effort d'adaptation certain ; il s'agit de faire en sorte

que les enfants n'aient pas à connaître le sentiment de différence que le réfugié éprouve lui-même.

## **B. L'ASSIMILATION A TRAVERS QUELQUES CRITERES**

Le choix du prénom est un critère intéressant : en 1936, 89,7 % des enfants nés en France portent un prénom français. Plus significatif encore est le processus de francisation de certains prénoms (Anayese devient Anaïs, Haramiony est remplacé par Louis). Mais il est vrai qu'à l'époque l'exotisme ne fait pas recette et il s'agit avant tout de passer inaperçu.

Même si la naturalisation n'est pas automatiquement signe d'assimilation, il est un fait que, globalement, les naturalisés s'adaptent mieux et plus rapidement à la vie française. Or, nous remarquons que les naturalisations arméniennes sont assez tardives en général : en 1936, seuls 17 arméniens naturalisés étaient comptabilisés (l'examen des listes électorales de Nice confirme nettement ce fait). Beaucoup profiteront de la demande des enfants pour solliciter la leur.

Le critère du mariage mixte est essentiel dans notre étude. En effet, toute union de ce type suppose un double processus de déculturation et d'acculturation ; n'entraîne-t-elle pas, en l'espace d'une ou deux générations, la disparition de toute mémoire arménienne ? Certains parents craignent alors que la multiplication de ce phénomène ne cause, à long terme, la fin de la communauté.

Cependant, les Arméniens de la deuxième ont souvent eu une éducation qui concourait à rendre l'éventualité du mariage mixte (uniquement avec un chrétien l) plus que probable. La langue ne s'est d'ailleurs pas transmise ; déjà, la première vague née en France n'en a qu'une connaissance imparfaite ; quant aux enfants, ils sont inscrits à l'école française, ignorant souvent histoire et langue de leurs origines.

L'école et la culture françaises sont sans doute les plus puissants facteurs d'assimilation. Les jeunes écoliers qui parlent français, qui côtoient les enfants niçois, seront le véritable ciment de l'assimilation qui sera définitivement réalisée à la génération suivante.

L'évolution du rôle de l'église arménienne est également significative. Dans les premières années, aller à l'église -que ce soit pour prier ou pour débattre de projets divers- c'est affirmer son arménité. Or, la fin des années 30 voit l'amorce d'un changement qui va se radicaliser. L'église va perdre sa prépondérance car, à mesure que l'adaptation s'achève, l'Arménien ne la conçoit plus comme le refuge unique. A partir de là, soit on est croyant et l'on se rend à l'église, soit on ne l'est pas et on la déserte ; certains Arméniens reconnaissent avoir fréquenté la paroisse catholique de leur quartier quand leur église était trop éloignée. Il est également intéressant de noter que la plupart des mariages mixtes n'ont pas été célébrés dans l'église arménienne...

Ainsi, l'intégration commencera inévitablement à se faire jour, mais à quel prix ? Car il est un fait que l'arménité est un concept qui s'est estompé pour faciliter l'adaptation indispensable. C'est avec l'arrivée -dans les années 1970-1975- d'une seconde vague de réfugiés arméniens, en provenance du Moyen-Orient, que l'on va assister à la naissance de tensions au sein même du groupe.

Profonde fut en effet la déception de ces immigrés récents qui avaient pu vivre pleinement leur arménité dans leur pays d'accueil (c'était surtout le cas au Liban, où existaient une presse et des radios spécifiques). "La langue avait disparu, l'église était désertée et les Arméniens se voulaient plus français que les Français", nous confiera une jeune Arménienne du Liban.

La remarquable efficacité de ce groupe permettra une véritable résurrection culturelle : la langue arménienne se transmet de nouveau, l'école a été remise en place (elle fonctionne le mercredi après-midi) et le futur complexe Barsamian (qui fera fonction de centre culturel) devrait être achevé en 1988.

Mais en fin de compte, la conservation des particularismes n'est-elle pas le privilège d'un groupe favorisé économiquement ? Reprocher aux premiers Arméniens de Nice de n'avoir pas perpétué leur histoire n'est qu'un procès de mauvaise intention ; car dans leur position d'étrangers pauvres dans une nation confrontée à une forte poussée xénophobe, quel réfugié n'est-il pas prêt à consentir à des sacrifices -même importants- en échange d'une toute petite "place au soleil" ?

## NOTES

(1) L'école arménienne était soumise à une réglementation très stricte. Les enfants ne pouvaient la fréquenter que parallèlement à l'école française ; de plus, l'enseignement dispensé devait se limiter à l'étude de la langue et de l'histoire arméniennes.

(2) Recensements de Nice de 1926, 1931, 1936. Archives départementales des Alpes-Maritimes.

(3) ARMENGAUD (A.), La population française au XX<sup>e</sup> siècle. Paris, P.U.F., 1967, coll. Que sais-je, n° 1167, 128 p.

(4) BEAUJEU-GARNIER (3.), La population française. Paris, 1969, Armand Colin, 248 p.

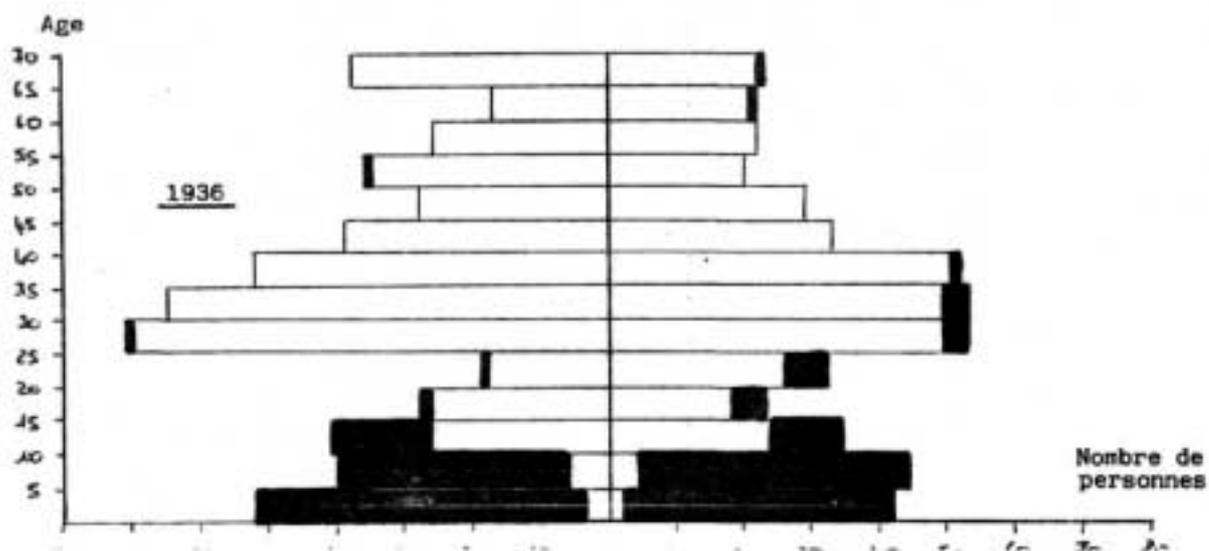
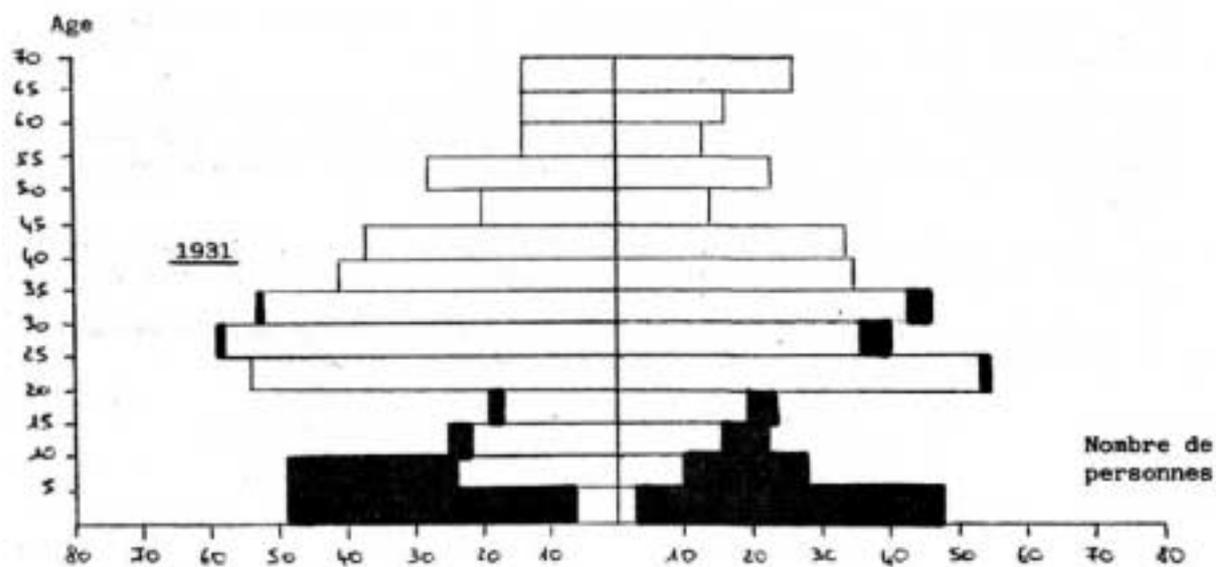
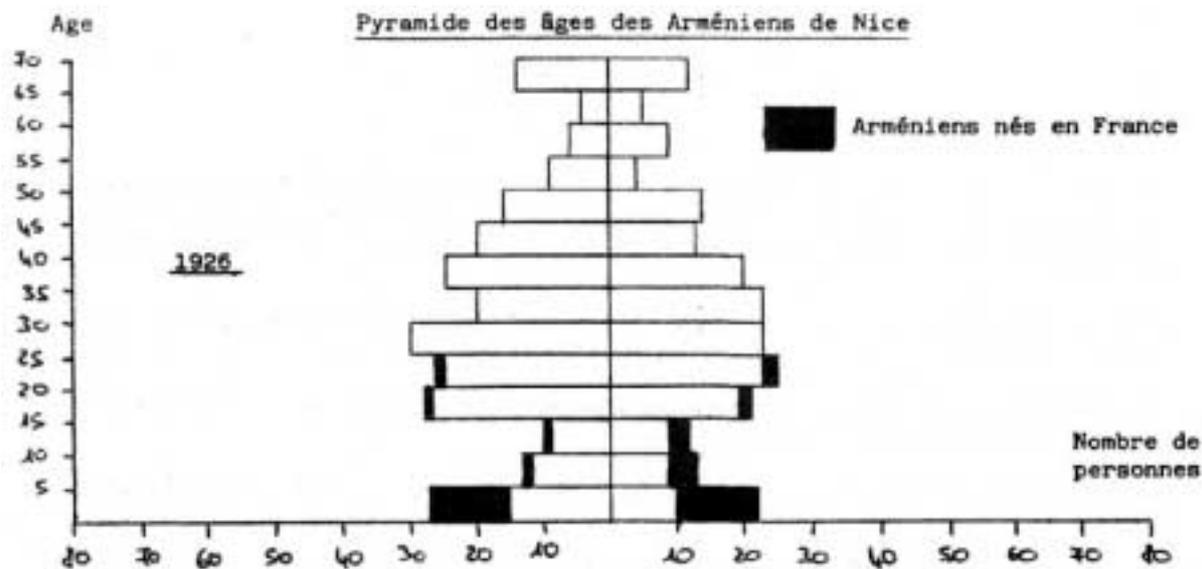
(5) Cf SCHOR (R.), L'opinion française et les étrangers (1919-1939), Paris, 1985, 761 p.

(6) GARAGNON (R.), La colonie arménienne de Valence-sur-Rhône in Revue de géographie alpine. 1956, pp. 523 à 538.

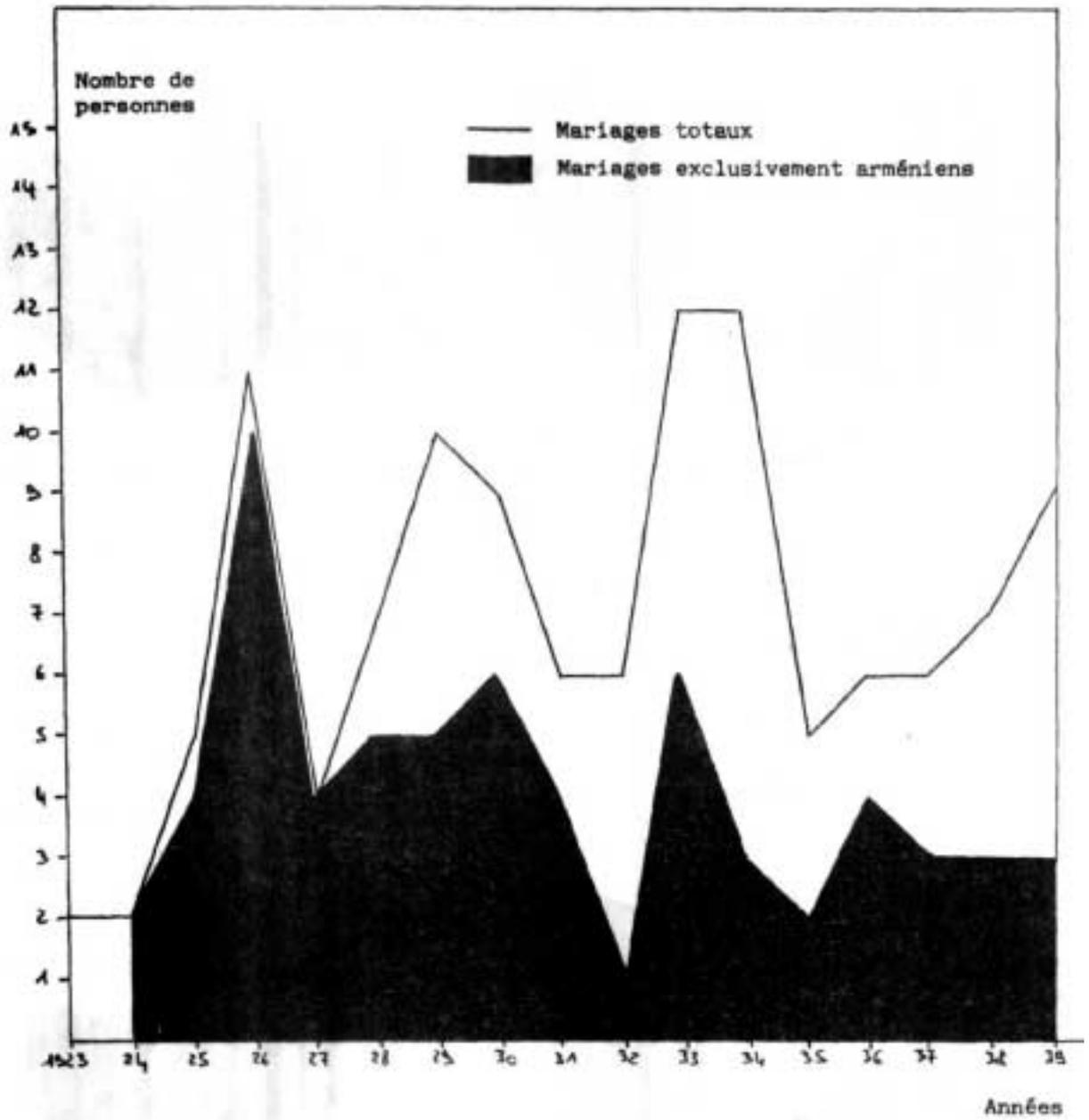
(7) Il s'agit selon toute logique d'artistes sculpteurs en stuc. Serait-ce une spécialité arménienne ? Nul n'a été en mesure de nous renseigner sur cette profession dont nous ne trouvons trace dans aucune étude relative aux Arméniens de la diaspora.

(8) Comme en témoignent 2 lettres officielles, l'une émanant de la Mairie de Nice, et l'autre de l'Office municipal et départemental de la main-d'oeuvre.

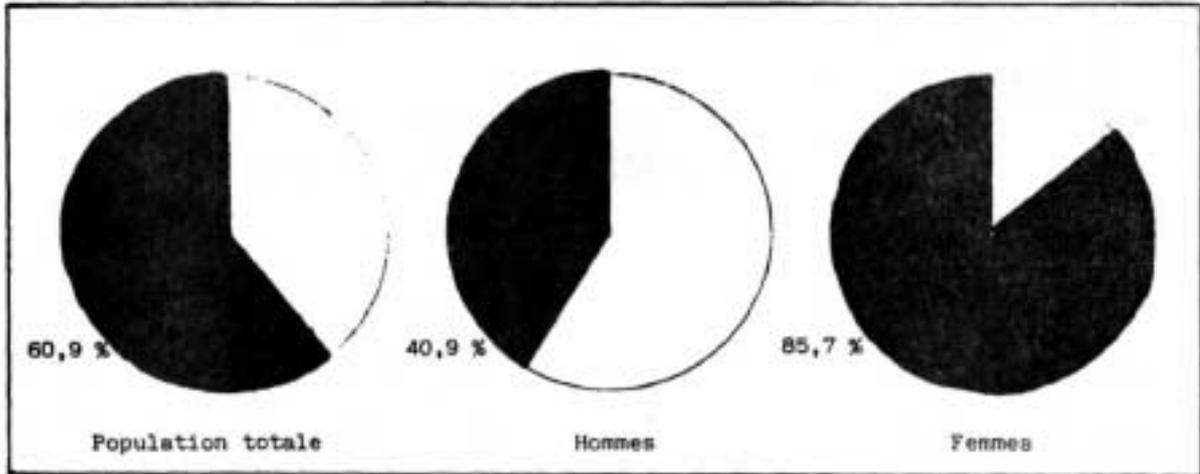
(9) Etude réalisée grâce aux matrices de contribution foncière secteur Bellet-Var de 1927 à 1939. Archives municipales de la ville de Nice.



L'Arménien et le mariage  
Le mariage exclusivement arménien

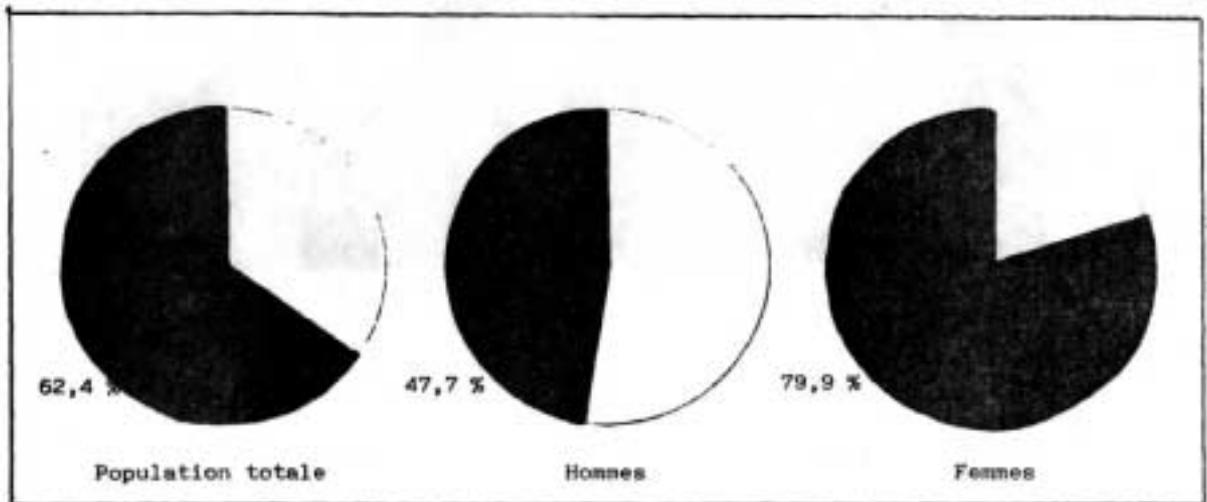


Population active / population passive  
d'après les recensements de 1926 et 1936



1926

■ Population passive



1936

Les Arméniens de Nice face au commerce

(Secteurs prioritaires  
et comparaison avec le secteur de l'artisanat).

